



## 51<sup>ème</sup> congrès de la Cgt :

# Quelle contribution aux perspectives de renversement du rapport de force capital - travail et d'émancipation des travailleurs ?

[www.frontsyndical-classe.org](http://www.frontsyndical-classe.org) - [frontsyndical.classe@laposte.net](mailto:frontsyndical.classe@laposte.net)

Stéphane MARTIN – Militant Cgt, le 10/04/16

## INTRODUCTION

Fin 2014, en pleine campagne d'élection professionnelle dans la fonction publique, les grands médias font leurs choux gras des dysfonctionnements de la Cgt autour des affaires LEPAON. Bonne affaire pour les classes dirigeantes !

La Cgt traverse une profonde crise qui donnera lieu à de nombreuses interrogations chez les adhérents et militants. Mais cette crise n'a été traitée par les grands médias qu'à un niveau superficiel. Car sous la surface immergée des pratiques bureaucratiques de la confédération, où les arrangements entre amis relèvent manifestement plus d'une logique d'intérêts personnels que de l'intérêt général, se cache nombre de raisons expliquant non seulement cette bureaucratisme, mais aussi et surtout l'impossibilité de la Cgt, depuis près de 30 ans, à confédéraliser les luttes à la hauteur des enjeux, laissant le terrain libre au patronat et à leurs valets au pouvoir dans les institutions de la V<sup>ème</sup> République et de l'Union Européenne (UE).

Quelques mois passèrent au terme desquels, sous pression du Comité Confédéral National, le camarade LEPAON fut remercié. Le nouveau secrétaire général, Philippe MARTINEZ, pu annoncer à la presse que la Cgt était sortie de cette séquence de crise. Les quelques questions de fond posées par une partie du corps militant, péniblement émergées dans le débat médiatique, avaient bien été entendues par la nouvelle direction, à peine remaniée. Ces questions seraient mises au cœur du prochain congrès confédéral.

Nous y voilà, le 51<sup>ème</sup> congrès aura lieu du 18 au 22 avril prochain. Les textes de congrès ont été mis à disposition des syndicats et des syndiqués depuis plusieurs semaines, selon des modalités qui n'ont manifestement pas facilité l'appropriation la plus large de ces textes par les syndiqués et leurs syndicats.

Ces textes de congrès sont-ils à la hauteur des enjeux posés par la situation actuelle ? Permettent-ils d'envisager dans les mois qui viennent une contribution efficace de la Cgt à une évolution positive du rapport de force capital - travail en faveur de ce dernier, et plus globalement à une émancipation des travailleurs ?

## UN RAPPORT D'ACTIVITE LUCIDE SUR LES RECULS SOCIAUX, MAIS PEU ETAYE SUR LES CAUSES ET LA PART DE RESPONSABILITE DE LA CGT

Le rapport d'activité s'articule en quatre parties. La première porte sur la question de la transformation sociale ; la seconde sur les enjeux démocratiques, la troisième sur le syndicalisme de rassemblement et la quatrième sur un syndicalisme de syndiqués.

### PARTIE I : L'OBJECTIF DE LA TRANSFORMATION SOCIALE ECHOUÉ SUR LES RIVAGES DE LA CASSE ININTERROMPUE DES ACQUIS DU PROGRAMME DU CNR

Dans la première partie « *Affirmer un syndicalisme de transformation sociale* », le texte tente de valoriser les actions menées par la confédération sur la dernière mandature, notamment par l'influence exercée au sein d'institutions Françaises et de l'UE, tout en reconnaissant les limites des campagnes menées - par exemple sur le coût du capital, face au rouleau compresseur de la doxa libérale dominante.

Transformation du travail, salaires pensions et retraites, assurance chômage, coût du capital, reconquête de la sécurité sociale, politique industrielle et politique publique ou RTT, cette première partie conclue que « *L'ensemble de ces campagnes donne la mesure du travail revendicatif accompli par la confédération pour nous placer à l'offensive, sans prétendre qu'il soit exempt d'inégalités et de manques. Il témoigne, malgré tout, d'un investissement conséquent pour positionner la Cgt et alimenter l'activité de toutes nos organisations.* »

Ces éléments positifs de l'activité confédérale sont immédiatement relativisés, la direction reconnaissant toutefois que cet investissement « *n'a pas suffi à permettre l'appropriation par le plus grand nombre de syndicats et en conséquence de peser sur le rapport de forces* ». Et sans doute pour faire passer le goût amer des batailles perdues, le propos se termine, non pas par un constat ou une analyse, mais par une intention performative : « *Déterminés à relever ce défi, nous refusons toute fatalité au recul social malgré la complexité du monde.* » Fort heureusement !

Si ces quelques lignes ont le mérite d'une certaine sincérité, elle n'en reste pas moins lacunaires. Le bilan ne peut se résumer à savoir si telle ou telle résolution a bien été mise en œuvre, si les objectifs ont été atteints, et à quelle hauteur. L'évaluation doit s'appréhender au regard des

enjeux actuels du syndicalisme, par delà les résolutions de Congrès, en fonction des principes statutaires mêmes, notamment ceux inscrits dans l'article 1 : le but de la Cgt « est de défendre avec [les salariés] leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs. Prenant en compte l'antagonisme fondamental et les conflits d'intérêts entre salariés et patronat, entre besoins et profits, elle combat l'exploitation capitaliste et toutes les formes d'exploitation du salariat. C'est ce qui fonde son caractère de masse et de classe. »

On notera que la Cgt « combat » l'exploitation capitaliste, mais ne vise plus à son éradication, comme cela était plus clairement inscrit dans ses statuts depuis son origine en 1902, jusqu'à son 37<sup>ème</sup> congrès de 1969, avec l'objectif explicite de « disparition du salariat et du patronat ». C'est sans doute aussi à ce niveau qu'il conviendrait d'interroger la pertinence du projet actuel de la Cgt, et cela nécessiterait une analyse dans une perspective historique longue, au moins sur les 30 dernières années.

## **PARTI II : L'UNION EUROPEENNE AUX MAINS DE GOLDMAN SACHS, MAIS LES TRAVAILLEURS NE SAURAIENT S'Y SOUSTRAIRE !**

Face à ce constat alarmant sur l'état de dégradation de tous les pans de garanties collectives issues du programme du Conseil National de la Résistance, le document d'orientation pose fort opportunément dans sa partie 2 la question des « Enjeux démocratiques ».

La direction confédérale constate le déficit démocratique croissant des cadres institutionnels dans lesquels s'exerce le rapport de force capital - travail, prenant acte d'une « démocratie confisquée par quelques grands groupes dont la logique financière s'oppose au besoin des peuples. » Le rôle particulier de l'Union Européenne y est pointé, laquelle « s'inscrit avec zèle dans cette construction. La libre concurrence des marchés et des hommes est inscrite en lettres d'or dans tous les textes et traités. Le pouvoir est détenu par la Banque centrale qui bien sûr n'a aucune légitimité démocratique, au point que les chefs de gouvernement y ont nommé comme directeur Mario Draghi, ancien responsable de la banque Goldman Sachs à l'origine de la crise de 2008. » Sont dénoncés avec justesse la violence et le déni de démocratie faits au peuple Grec par les gouvernements de la zone euro, les institutions européennes et le Fonds Monétaire International (FMI).

Mais les dénonciations s'en arrêtent à ces quelques constats, la direction confédérale refuse de pousser une analyse de la nature proprement antidémocratique des institutions de l'UE. Pour la direction confédérale, le nouveau gouvernement Grec proposait « des alternatives crédibles aux politiques d'austérité imposées par le monde de la finance. » Ainsi, selon elle, le déploiement du programme de Thessalonique porté par le gouvernement Syriza, tout en laissant la Grèce partie intégrante de l'UE, est donc encore aujourd'hui jugé comme une alternative crédible... et ce malgré l'impossibilité de cette équation démontrée in vivo, grandeur nature, au gré de cette séquence historique de la violence faite au Peuple Grec par l'ensemble des institutions de l'UE.

La direction sortante se félicite a contrario des actions menées en soutien au Peuple Grec, notamment à l'occasion du congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) : « Au-delà des manifestations de soutien au peuple grec auxquelles la Cgt a participé, nous avons contribué par nos luttes et notre action, dans la rue et durant le congrès de la CES, à créer un rapport de forces contre l'austérité et pour une autre construction européenne faite de justice sociale et de développement humain durable ».

Faut-il rappeler que le congrès de la CES s'est déroulé en présence des plus éminents bourreaux des travailleurs des pays de l'UE, invités cordialement à ouvrir et participer aux débats, en l'occurrence messieurs JUNCKER, SCHULTZ, HOLLANDE, et d'autres représentants encore des intérêts du grand patronat !

Non le 51<sup>ème</sup> congrès ne doit pas confirmer et amplifier cette dynamique. Il ne le peut pas, tout simplement parce qu'il n'y a pas de dynamique, si ce n'est celle d'une bureaucratie syndicale engluée dans la collaboration de classe qui éloigne les organisations syndicales des travailleurs, lesquels ont eux bien compris, dans leur grande majorité, à quel point l'Union Européenne et l'€ jouaient contre leurs intérêts.

Cette faiblesse dans l'analyse des structures totalitaires de l'UE se retrouve encore dans les constats relatifs aux contres réforme territoriale et de l'Etat. Celles-ci sont identifiées avec justesse comme le résultat des politiques de l'UE et d'un certain nombre d'Etats européens, dont la France : « Dans un contexte marqué par la « concurrence libre et non faussée », les territoires deviennent progressivement le terreau de la politique économique européenne et se trouvent placés dans une situation de concurrence exacerbée et de remise en cause des indépendances nationales. Il en résulte une mutation du rôle et des prérogatives des institutions publiques nationales et locales. »

Certes, mais quelle analyse en fait la Cgt en terme de défense des intérêts des travailleurs vivant et travaillant en France ? Quelle analyse en terme de développement de l'internationalisme ouvrier ? Aucun lien n'est fait à ce sujet avec le projet global du MEDEF qui appelle à changer « d'Aire », lequel est une des puissantes sources lobbyiste promouvant le développement des Euros Régions comme nouvelle modalités de renforcement de la mise en concurrence des travailleurs. Cette mutation est posée comme une évolution naturelle des rapports sociaux de production pris dans l'inéluctable tourmente de la mondialisation, à laquelle il ne serait possible que de s'adapter... comme si cela n'était pas le fruit d'une politique... comme une sorte de renoncement à l'affrontement de classe ?

Abordant une autre question de fond à l'origine de la crise de 2014, celle du « dialogue social » la direction confédérale fait le constat que l'approche de la Cgt en matière de démocratie sociale est « Plus que jamais [...] percutée par celle de « dialogue social » dont le sens, le contenu et l'utilité ne sont jamais posés dans l'intérêt des salariés ». Le constat est fort justement posé que « le patronat et le gouvernement s'évertuent à réduire le syndicalisme à une fonction institutionnelle, dans une représentation des

salariés, sans eux, qui tend à le marquer profondément. [...] Le dialogue social ne peut être mis au service de l'objectif d'abaissement du « coût du travail » ».

Si l'on ne peut que souscrire à ces constats, on notera que la Confédération Européenne des Syndicats, organisation on ne peut plus bureaucratisée, intégrée aux institutions de l'UE, jouant le rôle de « partenaire social » au service d'un « dialogue social » entièrement tourné vers la mise en application du paradigme central de la « concurrence libre et non faussée » institué par l'ordre juridique et monétaire de l'UE, est étonnamment préservée de ces pertinents constats.

La direction confédérale tempère toutefois les travers du syndicalisme articulé sur le « dialogue social ». Elle prend pour exemple les quelques avancées constatées dans le rapport de force avec le patronat à l'occasion de la négociation sur la modernisation du dialogue social, s'expliquant « parce que les confédérations syndicales ont été plus fortes, sachant dépasser leurs désaccords ». Elle en tire comme conclusion qu'« il est donc possible aussi de peser et créer un rapport de forces dans une négociation nationale » et invite à ce que « Cette expérience positive doit être un élément de réflexion pour le 51e congrès ».

On invitera pour notre part le congrès à considérer dans que toute négociation avec le patronat ne saurait être appréhendée hors de son contexte, lequel fait partie intégrante de la négociation. Et lorsqu'on sait à quel point les gouvernements successifs, verrouillés de manière librement consentie par Bruxelles, servent les intérêts de l'oligarchie économique et financière, on ne pouvait s'étonner que ce bien court succès déboucha sur une nouvelle défaite en rase campagne, le patronat ayant in fine « obtenu du gouvernement, par la loi sur le dialogue social et l'emploi d'août 2015, l'essentiel des dispositions qu'il n'avait pu obtenir par la négociation. »

Cruelle désillusion et terrible constat d'échec de l'efficacité de ces négociations de sommet, comme en prend d'ailleurs acte aussi la direction confédérale à propos du projet de loi d'amnistie pour laquelle elle militait... et qui n'a jamais vu le jour. La Cgt devra se contenter de se rassurer en se disant qu'elle a « marqué des points en termes de démarche »... Un peu court !

La direction confédérale semble reconnaître finalement à contre cœur l'inefficacité du syndicalisme de négociations de sommets, institutionnalisé dans l'appareil d'Etat. Mais curieusement elle n'en tire pas toutes les conclusions et se félicite de « la mise en place, à l'initiative du gouvernement, d'un fonds paritaire pour le financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. »

Cette initiative gouvernementale ne doit rien au hasard. Elle est clairement une des modalités élaborée par les classes dominantes pour associer les organisations syndicales au processus de destruction des acquis sociaux, ou autrement dit les perdre dans la collaboration de classe.

A tout le moins, la mise en place « de la participation des entreprises au fonctionnement du syndicalisme » doit faire l'objet d'un sérieux débat au sein de la Cgt. Car si nous savons bien que l'entreprise est l'endroit de la production d'une valeur, que cette valeur est le fruit de notre force de

travail, qu'elle est pour partie dérobée par le propriétaire des moyens de production, et que de ce point de vue il peut apparaître logique que l'Entreprise participe au financement du syndicalisme, il en est un autre qui doit nous préoccuper : « qui paye décide ! » En l'occurrence, derrière l'Entreprise, il y a le propriétaire des moyens de production, c'est à dire le patron, dont les intérêts sont fondamentalement opposés à ceux des salariés et travailleurs sous prolétariés - Uberisés - tenus dans un rapport de subordination par divers moyens, notamment le contrat de travail salarié attaché à l'emploi capitaliste.

De telles dispositions participent de l'intégration des organisations syndicales aux institutions monarchiques de la V<sup>ème</sup> République, et ne peuvent que contribuer à la dilution de leur indépendance... Attention danger !

### **PARTIE III : LE BILAN TOTALEMENT POSITIF DU SYNDICALISME RASSEMBLE**

La partie 3 du rapport d'activité, « La Cgt, un syndicalisme de rassemblement », dresse en premier lieu le constat d'une transformation du salariat qui ne cesse de s'accélérer, au gré notamment des réformes structurelles, lesquelles ne seraient pas initiées et impulsées par le gouvernement et le patronat, mais seulement « accélérées » par ces derniers. C'est oublié - sciemment ? - à quel point les dites réformes « structurelles » sont impulsées au forceps par Bruxelles depuis le Pacte Euro Plus<sup>1</sup> de 2011, notamment dans le cadre des procédures de renforcement du contrôle budgétaire, avec le Semestre Européen, les directives Two Packs et Six Packs de l'UE.

Il faut donc que la Cgt travaille « à l'organisation des salariés dans toute leur diversité. Face à ces enjeux, la Cgt a mis en place des outils pour favoriser la place de chacun au sein de la Cgt. » Sont alors précisés les outils et démarches syndicales engagés et à poursuivre en direction des publics spécifiques : femmes, jeunes, ingénieurs cadres techniciens, travailleurs sans papiers, travailleurs détachés, saisonniers, privés d'emploi, retraités... dans un souci de mieux œuvrer à « l'unité du salariat ». Outre que cette approche segmentée du salariat pour travailler à son unification mériterait d'être quelque peu interrogée, on voit mal comment elle pourrait à elle seule régler le problème de la syndicalisation.

En second lieu, cette partie 3 fait le bilan du syndicalisme rassemblé. La direction confédérale concède que si « face à l'offensive du capital, toutes les organisations syndicales devraient pouvoir s'assigner l'objectif de rassembler les salariés afin de promouvoir plus efficacement les intérêts de ceux-ci [...], ce n'est pas la voie qu'a pu suivre l'ensemble du syndicalisme ces dernières années. »

Les prises de position de certaines organisations - comprendre la CFDT - ont certes « conduit à des doutes dans la Cgt, parfois à des crispations, quant à l'efficacité de cette démarche de syndicalisme rassemblé pour le rapport de

<sup>1</sup> Le 11 mars 2011, les gouvernements de la zone Euro se sont entendus sur un « pacte pour l'euro. » Il s'agit d'une série d'engagements visant à favoriser la compétitivité par la modération salariale, la flexibilité sur le marché du travail, les cadeaux fiscaux pour les entreprises, le recul de l'âge de la retraite, la constitutionnalisation de l'équilibre des finances publiques.

forces. » Il ne s'agirait donc que de doutes, au pire des crispations de quelques syndiqués, et certainement pas de conviction. On se rappellera utilement à ce propos la triste fin des luttes contre la réforme des retraites de 2010, brisées sur les récifs du syndicalisme rassemblé avec la CFDT. La direction confédérale invite à relativiser les doutes exprimés dans la Cgt quant à la pertinence du syndicalisme rassemblé : « *Il faut mettre en perspective cette situation avec l'état de ce rapport de forces : du syndicat à la confédération, chacun peut mesurer que, sans dynamique unitaire large, les capacités de mobilisation, d'implication des salariés sont amoindries. Si la division syndicale s'est renforcée, elle s'est aussi accompagnée d'une confiance amoindrie des salariés dans le syndicalisme, qui doit nous interroger. Aucune organisation, pas plus la Cgt que d'autres, ne semble tirer profit de cette situation.* » On se rappellera utilement la faiblesse des cortèges CFDT dans les manifestations de 2010, voire leur inexistence dans la plupart des manifestations de ces dernières années.

Près de 40 ans se sont écoulés depuis le virage social libéral européiste des gouvernements socialistes des années 80 et les conciliantes postures de la Cgt à l'égard des camarades qui gouvernaient, pour partie à l'origine des profondes désillusions du monde du travail et de la diminution massive de la syndicalisation ; près de 20 ans se sont écoulés depuis le renoncement de la Cgt à la socialisation des moyens de production<sup>2</sup> et à l'engagement du processus d'intégration dans la CES, dont l'adhésion est devenue effective en 1999 ; plus de 15 ans se sont écoulés depuis le 46<sup>ème</sup> congrès de 1999 introduisant le syndicalisme rassemblé comme élément stratégique de la démarche syndicale de la Cgt ; près de 30 ans que la Cgt est dans l'incapacité à retrouver un niveau de syndicalisation cohérent avec les principes d'un syndicalisme de masse capable de garantir un rapport de force avec les capitalistes digne d'une organisation qui prétend mener un combat de classe ; près de 30 ans se sont écoulés sans quasiment aucune lutte gagnante et durable sur les grandes questions sociales.

Mais, pour la direction confédérale, ces quelques repères historiques ne sont manifestement pas source d'inspiration pour analyser les dynamiques à l'œuvre et tirer le bilan de la stratégie sociale réformiste dans laquelle elle s'est engagée au début des années 90. Non, si la Cgt n'arrive pas à infléchir le rapport de force, c'est parce qu'elle n'est pas assez rassemblée avec les autres organisations syndicales pour construire l'unité d'action des travailleurs, fussent-elles réformistes, comme la CFDT. Et la direction confédérale de se féliciter qu' « *Au plan national, nos divergences ne nous empêchent pas de nous retrouver ensemble sur certaines questions, à l'image de ce que nous avons été capables de faire sur la lutte contre les idées d'extrême droite et du FN à partir de la journée unitaire du 29 janvier 2014, tout comme*

*la publication de l'ouvrage En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite de Pierre Yves Bulteau, ou encore pour les libertés syndicales.* » Le bilan du syndicalisme rassemblé, incarné par ces deux exemples caractéristiques d'un syndicalisme d'appareil et de décision prises au sommet, est donc inexorablement positif... Grotesque !

Cette efficacité du syndicalisme rassemblé est aussi constatée au delà des frontières nationales. Car la Cgt œuvre aussi au rassemblement en Europe et dans le monde. La direction confédérale constate « *Le contexte de crise aiguë en Europe qui se répercute sur le reste du monde est propice à la réapparition des divisions entre les forces syndicales* ». Elle regrette que des divisions croissantes se fassent jour « *plutôt que de miser sur les points communs susceptibles de renforcer le mouvement syndical dans son intégralité* », y compris donc avec les syndicats réformistes qui signent les accords de régression sociale et servent de caution au patronat et à leurs valets gouvernementaux pour enfoncer les acquis sociaux, et contribuer ainsi à l'abaissement du « coût du travail »... à la maximisation des profits.

La direction confédérale se félicite même du fait qu'il « *a néanmoins été possible de bâtir de réelles coopérations autour d'une vision partagée du syndicalisme international, aussi bien dans la CES que dans la CSI. L'implication de la Cgt dans toutes les structures de la CES (Confédération et Fédérations syndicales européennes, les Conseils syndicaux interrégionaux...) s'est amplifiée durant le mandat. Cette présence dans les débats, les prises de décision mais aussi dans leur mise en œuvre et notamment par une participation marquée et remarquée de camarades de la Cgt, très nombreux ces dernières années dans les mobilisations organisées par la CES, nous a donné une plus grande crédibilité. Avec beaucoup d'organisations au sein de la CES, nous considérons que la négociation collective n'est pas une fin en soi mais qu'il est nécessaire d'établir un rapport de forces favorable aux travailleurs qui passe par des mobilisations européennes coordonnées. Ce que nous faisons de mieux en mieux, mais à l'évidence pas assez.* »

Oui, à l'évidence, vraiment pas assez ! Les syndiqués Cgt, et plus globalement les salariés et travailleurs, apprécieront la portée tout à fait significative de la contribution de la Cgt aux luttes concrètes contre les dynamiques de mondialisation organisée par les forces du capital financier et dont l'Union Européenne constitue la pointe avancée. Hormis la rituelle journée annuelle de mobilisation à l'appel de la CES, on attend toujours le début du commencement d'une ébauche de volonté de l'opportunité d'un éventuel mouvement social, sinon d'envergure mondiale, au moins du niveau de la zone de l'UE prise dans la tenaille des politiques d'endettement et d'austérité. On peut certes se féliciter de la « *participation marquée et remarquée de camarades de la Cgt* » dans les réunions de la CES ou de la CSI ; reste à voir par qui elle est remarquée ? Pas par les syndiqués qui n'ont aucune visibilité sur l'activité déployée par ces camarades et sur ses effets, dont on espère qu'ils ont à minima un mandat clair pour aller causer dans les salons de la CES financée pour 75% de son budget par la Commission Européenne.

<sup>2</sup> En 1969, à l'occasion de son 37<sup>ème</sup> congrès, la Cgt avait modifié l'article 1 des statuts confédéraux, inchangé depuis 1902. L'objectif d'une « disparition du salariat et du patronat » avait été remplacé par celui de « la suppression de l'exploitation capitaliste notamment par la socialisation des moyens de production et d'échange ». Cette référence à la socialisation des moyens de production a elle-même été supprimée des statuts lors du 45<sup>ème</sup> Congrès de 1995.

Les travailleurs n'auront par contre pas omis de noter, contrairement à la direction confédérale, la condamnation par la CES du référendum organisé par le gouvernement Grec le 6 juillet 2015, lequel aurait pu constituer un acte de souveraineté majeur permettant au gouvernement Syriza de reprendre politiquement la main et rompre le lien de soumission du peuple Grec au diktat de la dette, à la férule de l'Euro, et plus globalement à l'ordre juridique et monétaire de l'UE.

#### **PARTIE IV : MOINS DE 3% DES SALAIRES SONT SYNDIQUES A LA CGT DEPUIS PRES DE 30 ANS... ET POURTANT...**

Dans cette 4<sup>ème</sup> et dernière partie, « *La Cgt un syndicalisme de syndiqués* », la direction confédérale fait « *le constat d'une relative stagnation* » de la syndicalisation. Relative !? Avec moins de 700 00 syndiqués sur un peu plus de 25 millions de travailleurs dont 90% sont salariés, les évolutions à la hausse ou à la baisse des effectifs syndiqués à plus ou moins 1 ou 2 % sur ces dernières années témoignent surtout d'un problème majeur qui n'est pas posé comme tel par la direction confédérale : la syndicalisation Cgt stagne péniblement à moins de seulement 3 % des travailleurs depuis près de 25 ans ! Pour mémoire, la Cgt comptait 2,3 millions de syndiqués en 1975, avant le début de la période d'effondrement de la syndicalisation. Dans ces conditions, il convient en effet de poser la problématique de fond : « *Relever le défi d'une syndicalisation de masse reste posé pour construire un rapport de forces efficace.* »

On voit mal cependant comment ce défi pourrait être relevé à coups de quelques mesures techniques en direction de publics spécifiques (attraper les retraités - retraitables - avant qu'ils ne quittent leur emploi... et ne plus les lâcher), selon quelques outils et modalités d'amélioration des bonnes pratiques de syndicalisation, un nécessaire et opportun accompagnement par la formation syndicale, ou encore par l'amélioration de la diffusion de la presse syndicale !

C'est aussi regard de ces enjeux et du constat de l'éparpillement du salariat que la Cgt a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur l'évolution de ses structures. En la matière, la direction confédérale pointe les difficultés à faire vivre les espaces revendicatifs communs entre la profession et les conférences territoriales qui ont « *du mal à vivre et à travailler dans la durée* ». Quant à l'activité en territoire, le constat s'impose aussi d'une difficulté pour les syndicats et les organisations de la Cgt à redimensionner leur périmètre d'intervention. « *Les comités régionaux et le travail engagé entre eux sur des projets revendicatifs bassins d'emploi, filières doit nous interroger. La Cgt ne se laissera pas imposer un modèle décidé par les pouvoirs publics. Il nous faut donc poursuivre notre réflexion sur les évolutions des comités régionaux.* » Il est effectivement plus que nécessaire de poursuivre la réflexion sur l'évolution des comités régionaux et que la Cgt ne s'abandonne pas à la territorialisation promue non seulement par les pouvoirs publics mais aussi et surtout par le MEDEF et les institutions antidémocratiques de l'UE.

Si toutes ces mesures techniques, fonctionnelles, organisationnelles... sont nécessaires, elles ne sauraient suffire à répondre à un problème dont on comprend aisément, avec un peu de perspective historique, qu'il est de nature éminemment politique.

#### **EN CONCLUSION DU RAPPORT D'ACTIVITE CONFEDERAL : UN BILAN GLOBALEMENT POSITIF ?**

Bref, par ce rapport d'activité, la direction confédérale rend compte de la profonde dégradation des grands acquis sociaux, sans toutefois parvenir à en faire une analyse dans un processus historique sur les quarante dernières années. Elle se félicite du travail confédéral mené mais prend acte de l'impuissance de la Cgt à organiser la résistance à cette offensive tous azimuts des forces du capital, de leurs relais médiatiques et politiques.

Elle peine à en expliquer les raisons, notamment en ce qui concerne les facteurs internes à la Cgt, centrées essentiellement sur des questions techniques et organisationnelles, évacuant la dimension politique du projet de transformation sociale comme motif possiblement central d'explication de l'impasse dans laquelle se trouve la Cgt depuis de nombreuses années.

Elle souligne dans la conclusion du rapport d'activité, que la capacité de la Cgt à retrouver une force à la hauteur des enjeux « *dépendra indéniablement de [sa] capacité à faire vivre un syndicalisme porteur d'un idéal de société, en réponse aux besoins des salariés* ». Le nouveau statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle seraient-elles ces propositions porteuses d'un idéal de société ? En l'absence de proposition articulées avec la fin de la propriété lucrative des moyens de production, et son pendant, le rapport d'exploitation salarial, on peut s'interroger quant à leur portée émancipatrice et le potentiel de réappropriation par le corps social, a contrario des espoirs que fonde la direction confédérale.

Il faut évidemment prendre garde de ne pas faire porter à la Cgt une part de responsabilité qu'elle ne saurait endosser seule quant au processus continu et accéléré de casse des acquis sociaux. Il est bien évident que l'histoire de la Cgt ne saurait être appréhendée hors du contexte politique dans lequel elle évolue et notamment du déplacement sur la droite du centre de gravité de l'échiquier politique depuis au moins le début des années 80.

Mais on ne se syndique pas à la Cgt pour s'en remettre à l'ordre naturel et inéluctable de la « main invisible du marché ». Et cela nourrit forcément des attentes, légitimes, à l'égard de l'organisation, notamment en termes d'apports sur la qualité de l'analyse des rapports sociaux, dont peut ensuite découler la capacité de rassemblement autour d'un projet de transformation des rapports sociaux de production qui fasse sens - d'un projet de société - pour les travailleurs, salariés et non salariés, et la capacité à mener la bataille idéologique contre les capitalistes, leurs superstructures médiatiques et leurs structures institutionnelles.

C'est probablement à ce niveau que réside la faiblesse de la confédération. La direction confédérale ne pousse pas

l'analyse des conditions dans lesquelles s'exerce aujourd'hui le rapport d'exploitation capitaliste dans ses diverses dimensions, politiques, sociales, culturelles, institutionnelles, internationales. Elle semble par ailleurs ne pas vouloir vraiment en tirer de conséquence quant à l'évolution des postures syndicales pour l'avenir. Le discours reste empreint de nombreuses ambiguïtés tout au long du texte qui sont sans doute l'expression du conflit entre ses positions, manifestement toujours aussi européistes en faveur du syndicalisme rassemblé, et les positions exprimées dans un nombre croissant de syndicats en faveur d'une posture syndicale de plus en plus offensive. En 2005, Bernard Thibault avait appelé à voter pour le Traité Etablissant une Constitution Européenne (TECE). Sa position avait été invalidée par le Comité Confédéral National de la Cgt. C'est cet écart, sans doute accru aujourd'hui, qui transpire encore tout au long du rapport d'activité, entre le sommet de l'appareil et les bases syndicales, entre la Cgt et les travailleurs, et qui pose effectivement, comme cela est bien souligné dans le document d'orientation, une question de... démocratie syndicale.

Voyons donc maintenant comment le document d'orientation ouvre le débat sur les questions de fond !

### **DOCUMENT D'ORIENTATION : L'INDEPENDANCE SYNDICALE DILUEE DANS LES INSTITUTIONS BOURGEOISES DE LA V<sup>EME</sup> REPUBLIQUE ET DE L'UE**

Ce document d'orientation est structuré sur une cinquantaine de pages en 6 parties dont 5 thèmes :

- Préambule : alinéas 1 à 24 - p. 4 à 7 - 5% du document<sup>3</sup>.
- Thème 1 : Notre démarche syndicale et notre rapport aux salariés alinéas 25 à 107 - p. 8 à 17 - 18% du document.
- Thème 2 : La construction des luttes - alinéas 108 à 155 - p. 18 à 23 - 10% du document.
- Thème 3 : Notre rapport avec les autres organisations, le politique, et le monde associatif - alinéas 156 à 237 - p. 24 à 34 - 19% du document.
- Thème 4 : Notre place dans le syndicalisme mondial et européen - alinéas 238 à 324 - p.34 à 43 - 18% du document.
- Thème 5 : La démocratie dans la Cgt - alinéas 235 à 446 - p.44 à 53 - 22% du document.

Un regard large sur les grandes parties de ce document d'orientation permet de relever les points suivants :

- Sur les 5 thèmes retenus par la direction confédérale, trois d'entre eux (thèmes 2, 3 et 4) sont en prise directe avec les questions de fond de la politique syndicale de la Cgt, qui étaient au cœur du débat à l'occasion de la crise de fin 2014.
- On notera que le thème 2 sur la construction des luttes constitue la plus petite partie du document ; tandis que le thème 5 relatif à la démocratie dans la Cgt en

représente la plus importante, significativement plus importante que les quatre autres.

### **DEMOCRATIE SYNDICALE : DES SYNDICATS DEFAILLANTS ET DES MILITANTS TROP PLEIN D'IDEOLOGIE**

La direction confédérale constate de profondes lacunes dans la vie démocratique de ses différentes organisations syndicales. Elle consacre la plus grosse partie du document d'orientation à cette question qui lui apparaît donc manifestement cruciale.

Selon elle, « *Encore trop de syndicats déterminent les revendications entre militants, sans que les syndiqué-e-s soient consultés, participent. Trop d'idéologie traverse alors le champ revendicatif. Il y a des endroits où la Cgt a perdu les élections car les élus étaient trop loin des attentes des salariés. Même si le fond politique est juste et correspond aux valeurs de la Cgt, tant que les salarié-e-s pensent que les revendications ne sont pas les leurs, non seulement ils ne participent pas à la mobilisation, mais en plus ils se détournent du syndicat, pensant qu'il ne part pas de leurs besoins.* » (375).

La direction confédérale estime que les pertes de représentativité syndicale de la Cgt s'expliquent par l'absence de consultation et un trop plein d'idéologie qui éloignerait les élus Cgt des attentes des salariés. Trop d'idéologie traversant le champ revendicatif serait donc source d'entrave au déploiement de la syndicalisation et de la mobilisation de masse.

Cette analyse nécessiterait d'être sérieusement approfondie et vérifiée. On peut en effet se demander si dans nombre des cas où la Cgt a perdu les élections, ces résultats n'auraient pas pour cause, certes des élus trop éloignés des attentes des salariés, mais du fait non pas d'un trop plein d'idéologie, mais d'une insuffisance de ressources idéologiques, et de repères, affaiblissant la capacité d'analyse et de proposition pour faire avancer les situations tout particulièrement au niveau collectif.

L'espace politique et social est de fait saturé d'idéologie. Les grands médias publics et privés (quasiment tous propriété de banquier et de marchands d'armes), délivrent à flux ininterrompue sur leurs chaînes d'information la propagande libérale servant les intérêts économiques et financiers de leurs propriétaires. Les chaînes publiques, dans une moindre mesure, n'échappent pas à cette tendance. Face à ces rouleaux compresseurs médiatiques, imaginer que moins d'idéologie chez les militants pourrait contribuer à mieux développer la syndicalisation relève d'un curieux raisonnement, qui est d'ailleurs souvent celui utilisé par le patronat et ses relais pour délégitimer toute parole contestatrice de l'ordre dominant.

Fort de ces constats, la dernière partie relative à ce thème de la démocratie est l'occasion de rappeler les valeurs et les principes sur lesquels repose l'activité de la Cgt. En tout premier lieu est reprécisé le concept de « démocratie », laquelle est définie comme « *le régime politique dans lequel le peuple est souverain* » et complétée par la référence à un propos de Nelson Mandela faisant état « *de l'idéal d'une société démocratique et libre dans laquelle tous vivraient*

<sup>3</sup> Pourcentage calculé sur la base d'une moyenne entre le nombre d'alinéas et le nombre de pages par thématique.

*ensemble, dans l'harmonie, avec d'égaies opportunités ».* (326)

Poser cette question de la souveraineté populaire en introduction de cette partie sur la démocratie dans la Cgt permet a priori de tirer le débat à un haut niveau d'exigence, dans un contexte où la souveraineté est globalement de plus en plus profondément mise à mal. Ce niveau d'exigence est cependant rabattu par cette référence aux « égales opportunités », dont la proximité avec le principe « d'égalité des chances » promu par une partie des classes dirigeantes, nous éloigne quelque peu d'un des principes fondamentaux de la République, « l'égalité en droit » de chacune des composantes du peuple souverain. Ce principe fondamental de la République est cependant rappelé dans l'alinéa suivant : « *La démocratie a ainsi l'égalité comme principe, tout le monde a les mêmes droits et chacun peut participer aux décisions et se voir confier des responsabilités* » (327) ; la Cgt faisant sienne « *cette exigence de Démocratie pour toutes et tous les syndiqué-e-s* » (329). Pour elle, « *il ne peut y avoir de démocratie sans démocratie sociale. Pour être citoyen dans l'entreprise, il faut des droits nouveaux, tant pour rencontrer les syndiqués, les salarié-e-s que pour intervenir sur la stratégie de l'entreprise.* » (385) On n'en conviendra, mais ces nouveaux droits sont proposés sans aucune remise en cause de la propriété lucrative des moyens de production.

Après avoir rappelé les valeurs fondamentales de la Cgt, est développée une longue liste de constats sur les difficultés des organisations de la Cgt, de ses syndicats notamment, à accueillir les salariés. Les bonnes pratiques syndicales sont ensuite précisées, notamment sur la place et le rôle des syndiqués et des salariés non syndiqués, comme autant de recommandations adressées essentiellement aux syndicats et structures de proximité.

On ne trouvera par contre quasiment rien en ce qui concerne le fonctionnement des instances confédérales, comme si celles-ci étaient exemptes de problèmes de fonctionnement et d'organisation. Tout au plus sont pointées les responsabilités des fédérations qui ne respectent pas les décisions prises en CCN et sont apparemment source de difficulté pour confédéraliser les luttes : « *Les mobilisations, qui se succèdent dans les champs fédéraux, ne s'opposent pas. Mais comment, démocratiquement, chaque organisation respecte-t-elle les décisions prises collectivement en CCN qui doivent être mises en œuvre ensemble ? Sinon, si elles ne sont pas en cohérence, les campagnes revendicatives ne seront pas de nature à faire grandir le rapport de forces. La démocratie, c'est aussi respecter et mettre en œuvre nos statuts, nos chartes, nos règles de vie et l'ensemble des décisions votées en congrès et lors des CCN, sinon on n'est plus confédéralisé.* » (414)

#### **LE SYNDICALISME RASSEMBLE COMME SEULE PERSPECTIVE DE MOBILISATION DE CLASSE ET DE MASSE !?**

Comme cela a été précisé plus avant, cette notion de syndicalisme rassemblé est apparue de façon concomitante avec l'adhésion à la CES. Cette question est l'une de celles

qui a fait débat dans la Cgt à l'occasion de la crise de fin 2014. Il est donc fort heureux que la direction confédérale l'introduise dans les textes de congrès.

Dans la continuité du bilan faiblement étayé du rapport d'activité, et de l'inéluctabilité de cette stratégie due au contexte des trop faibles forces syndicales en présence, le document d'orientation présente la Cgt comme « *viscéralement attachée au syndicalisme rassemblé, soucieuse de la recherche de l'unité d'action syndicale* » (26).

La direction confédérale définit le concept par la création des « *conditions du rassemblement des salariés en construisant des plates-formes revendicatives dans l'unité syndicale, afin d'élever le rapport de forces. Cette démarche s'inscrit toujours dans le but de nouvelles conquêtes sociales, sans dévier du contenu de nos repères revendicatifs.* » Il va de soit que la Cgt ne saurait ignorer la nécessité d'œuvrer au rassemblement des salariés, condition indispensable à l'élaboration du rapport de force contre le capital. Mais elle poursuit en précisant que « *Rassembler les organisations syndicales le plus largement possible renvoie aux salariés l'image d'une Cgt cohérente dans sa conception de construction des luttes par la convergence des forces.* » (186). Or c'est bien à ce niveau que le bas blesse ! Car comment mobiliser vers un mouvement social interprofessionnel d'ampleur en appelant conjointement avec des organisations syndicales réformistes qui signent tous les accords de régression sociale ? Comment ne pas voir ce en quoi ces alliances de sommet contribuent à empêcher que débouchent victorieusement des luttes majeures, par exemple celle sur les retraites de 2010, en évitant de justesse une grève générale qui pouvait renverser le rapport de force ? Comment ne pas voir ce en quoi les grèves à saute mouton, une journée par ci, une journée par là, désespèrent les travailleurs avisés de l'échec de ces stratégies perdantes et désormais de moins en moins enclins à sacrifier une journée de salaire pour... rien ?

Comment ne pas voir qu'un syndicalisme de lutte de classe et de masse est fondamentalement incompatible avec le syndicalisme rassemblé tel que le définit la direction confédérale ? Non, ce syndicalisme de sommet, qui ressort de pures logiques d'appareil, et de la bureaucratisation de leur fonctionnement, est profondément préjudiciable aux intérêts des travailleurs.

Pourquoi aucune analyse sérieuse n'est faite de cette question éminemment importante et qui avait été posée au moment de la crise de la Cgt fin 2014, ne serait-ce qu'une mise en questionnement ? Pourquoi est-il impossible de discuter de l'enjeu d'œuvrer au rassemblement unitaire des travailleurs, dans une recherche d'unité d'action syndicale sur des bases revendicatives de classe, sans compromission avec les directions des syndicats réformistes ?

Mais que l'on se rassure, la direction confédérale ajoute que « *Cet engagement ne remet pas en question notre identité* » (186), parce qu'elle « *n'entend pas pour autant se fondre dans un syndicalisme où tout le monde serait dans le même moule* » (26). Même si cet engagement ne peut qu'égarer la Cgt dans la collaboration de classe et la négociation des

régressions sociales, la direction confédérale invite « à poursuivre dans notre objectif de « syndicalisme rassemblé » inscrit dans nos orientations » (225), de « de continuer à échanger avec les organisations syndicales sur les thématiques revendicatives et de poursuivre le travail engagé avec la FSU, notamment sur les questions de fiscalité et financement public » (226), pour mieux « combattre toutes les démarches visant à diviser, voire à opposer les salariés entre eux. » (227)

Bref, dans la continuité du rapport d'activité, aucun élément de bilan n'est plus avant développé, aucun argument sérieux n'est avancé sur ce point, aucune problématisation n'est proposée.

Pourquoi un tel vide ? Sans doute parce que cette problématique n'est pas celle de la direction confédérale, mais celle des bases syndicales ; qu'elle a du composer avec tout au long de la phase de préparation du congrès, mais qu'elle est dans l'impossibilité de se l'approprier tant elle est convaincue de la pertinence de cette stratégie dont la condamnation aurait par ailleurs de lourdes conséquences sur la nature des liens entre la Cgt et la CES, et en cascade sur le nécessaire renouvellement des cadres syndicaux.

Circulez, donc, il n'y a rien à discuter sur cet aspect éminemment sensible des orientations de la Cgt en matière de stratégie syndicale, laquelle est de toute façon « viscéralement attachée au syndicalisme rassemblé ».

#### **C'EST CONFIRME : L'UNION EUROPEENNE EST L'AVENIR INCONTOURNABLE DES TRAVAILLEURS**

On soulignera avant toute chose que tout au long du texte le terme d' « Europe » est utilisé en lieu et place de celui d' « Union Européenne ». Une telle manœuvre sémantique, usée jusqu'à la corde par les milieux européistes, notamment patronaux, soulève inéluctablement des questions de fond. Elle interroge quant à la capacité de la direction confédérale à comprendre le contexte international et les enjeux géopolitiques du moment.

Utiliser le terme d'Europe pour parler de l'UE revient de fait à considérer implicitement que l'Europe se réduirait à la zone des 28 pays adhérents de l'UE. Or, l'Europe, comme espace continental historique, comprend une cinquantaine de pays, intégrant une bonne partie d'autres pays, notamment de la Fédération de Russie, jusqu'à l'Oural. Faire passer l'UE pour l'Europe est donc un contre sens historique et géographique. Ce contre sens révèle l'état du rapport de force idéologique actuellement à l'œuvre, poussé à son grand avantage par les Etats Unis d'Amérique. En faisant sien ce redécoupage euro-atlantiste, la direction confédérale s'aligne de fait sur les analyses et stratégies impérialistes des Etats Unis et de ses valets européens, Allemagne en tête. Elle rend quasi impossible toute analyse alternative des enjeux géopolitiques autour de l'espace de l'UE, notamment autour du conflit Ukrainien. Elle ne permet pas non plus d'identifier clairement ce qu'est la nature de la zone UE, comme partie de l'espace européen déterminant un nouvel ordre juridique et monétaire, historiquement piloté par les Etats Unis dès le lendemain de la seconde guerre mondiale via ses hommes de main qu'étaient MONNET et SCHUMAN, au service exclusif des intérêts du

grand capital Nord Américain et de ses alliés. Elle rend impossible la compréhension du rôle de l'UE en tant qu'ensemble d'institutions organisant une partie du continent Européen comme arrière cours des Etats-Unis d'Amérique et de la préservation de sa suprématie impérialiste. Elle ne permet pas de saisir toute la profondeur et le sens des opaques négociations engagées depuis plusieurs années par la Commission Européenne avec différents pays sur les traités commerciaux transatlantiques.

Une telle posture est un puissant frein à la compréhension du monde, qui ne peut que nuire au nécessaire travail d'unification des luttes, ici en France, mais aussi au niveau international. Reste à savoir si cette posture de la direction confédérale est consciente ou pas. Car, si elle l'était, cela serait alors le signe évident d'une volonté assumée d'empêcher le débat, l'appropriation de ses termes par les syndiqués, et plus largement par les travailleurs, voire même le signe d'une possible compromission avec les intérêts patronaux.

Voyons maintenant de plus près quelles sont les positions de la direction confédérale sur cette question centrale de l'UE.

La direction confédérale remarque que « La financiarisation des activités, y compris industrielles, est largement facilitée à l'aide de l'optimisation et de la fraude fiscales, encouragées par des États. » (263). Mais elle ne dit rien du rôle pourtant majeur que joue l'UE à ce niveau, notamment par l'entremise du système bancaire européen et de la Banque Centrale Européenne. D'ailleurs il apparaît même qu'elle met en doute l'origine des attaques menées contre les travailleurs : « Les attaques sont sans doute européennes, et même à l'échelle de la planète, ce qui rend plus difficile la tâche des syndicats » (22). Il n'est donc pas sûr pour la direction confédérale que l'UE, le FMI, l'OMC, l'OTAN<sup>4</sup>, toutes ces institutions du grand capital mondialisé soient vraiment à l'origine de l'exploitation maximisée des travailleurs Français et d'ailleurs... !

La direction sortante appelle par ailleurs à « inverser les priorités européennes pour que le triple A monétaire et budgétaire de l'Europe soit un triple A d'un modèle social solidaire et protecteur de haut niveau ». (22)

On croit rêver ! Trente ans que discours sur « l'Europe sociale » est servi aux travailleurs par les promoteurs de l'UE ! Le peuple Grec vient de subir un revers politique d'une violence inouïe, prouvant par a plus b, grandeur nature, à quel point il n'est pas de politique économique alternative, encore moins sociale, possible au sein de l'UE. La Banque Centrale Européenne, soutenue par les Présidents de la Commission Européenne et du Parlement Européen (invités au dernier congrès de la CES !), a fait la démonstration par a plus b, grandeur nature, de sa toute puissance à décider du

<sup>4</sup> Article 2 du traité de l'Atlantique Nord : « Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes. »

sort des peuples de l'UE : un véritable coup d'Etat devant lequel les grands défenseurs des valeurs européennes sont restés sans voix ! Le peuple Grec a fait de son côté l'expérience, par a plus b, grandeur nature, de l'impuissance dans laquelle il s'est mis à s'être privé de ses souverainetés, et tout particulièrement de la souveraineté monétaire. Et malgré tout cela, la direction confédérale propose à la Cgt de continuer à faire miroiter aux travailleurs qu'un projet politique alternatif de transformation est encore possible au sein de l'UE ! Tout simplement hallucinant !

Elle reconnaît que « *Ce ne sont plus les citoyens et leurs besoins existentiels qui façonnent les lieux de vie, mais l'entreprise qui détermine l'organisation d'un lieu, la présence d'infrastructures, les possibilités d'y vivre pour certaines catégories de salariés. Ce n'est plus la sociologie d'une population qui guide les politiques publiques, mais la réponse aux besoins du moment des entreprises présentes sur ce territoire. Ce ne sont plus les élus qui décident de l'aménagement du territoire en fonction des besoins des habitants, mais une entité distante répondant directement aux directives ministérielles* » (36) Le constat est terrible, mais tellement en prise avec la réalité, à un petit détail près :

- Oui l'entreprise, ou plutôt ses propriétaires, en alliance avec les pouvoirs publics, déterminent de plus en plus fortement et exclusivement l'organisation de la vie des travailleurs... en réponse aux besoins de quoi, de qui, si ce n'est de l'exigence de rentabilité du capital.
- Oui les politiques publiques sont désormais façonnées au gré des intérêts du capital.
- Oui les élus de la République, qu'ils soient parlementaires ou élus locaux, ne sont plus en mesure d'exercer leur mandat de représentation du peuple parce que le pouvoir est ailleurs et la souveraineté populaire en lambeaux... comme la République !
- Oui, ce pouvoir provient d'une entité distante, mais, non, il ne répond pas aux directives ministérielles. Il provient de la Commission Européenne, de la Banque Centrale Européenne et du Fonds Monétaire International, instances dont la légitimité démocratique n'aura échappé à personne. Et le boulot des ministères consiste à valider les politiques d'austérité dans les réunions du Conseil de l'UE pour ensuite préparer les décrets ou les projets de lois transcrivant les directives européennes et les faire voter par des parlementaires qui n'ont de toute façon plus guère d'autre choix.

Comment la direction confédérale peut-elle à ce point se tromper, faire preuve d'autant d'imprécisions, dans la présentation des modes d'organisation et de gestion du pilotage de la puissance publique nationale par les institutions Bruxelloises et laisser penser que le pouvoir demeure encore au niveau national ? L'enjeu est pourtant de grande importance pour permettre aux travailleurs de comprendre comment et où s'élaborent les politiques de mise à sac de leurs acquis sociaux, et par qui. Car c'est bien aussi la compréhension de tout cela par le plus grand nombre de salariés qui peut permettre l'unification des luttes et le renversement du rapport de force !

N'y aurait-il pas là, comme s'y emploie quotidiennement la majeure partie des responsables politiques nationaux

soucieux de ne pas perdre le peu de légitimité démocratique qu'il leur reste, une volonté plus ou moins dissimulée - pour le coup purement idéologique - de masquer la réalité de ce qu'est aujourd'hui la souveraineté réelle du peuple, et en miroir la nature extrêmement totalitaire de l'UE ?

Cette même question revient d'ailleurs à propos des luttes contre le projet de loi Travail EL-KHOMRI. Il est en effet pour le moins curieux que le matériel confédéral soit aussi peu prolix sur l'origine européenne de ce projet de loi. Pourtant, la filiation ne fait absolument aucun doute<sup>5</sup> ; et nombre de syndicats Cgt se sont emparés de ces informations qui permettent de faire la jonction avec tous les autres projets de contre réforme et d'œuvrer à l'unification et à la massification des luttes.

La direction sortante est manifestement toujours dans l'incapacité de prendre la mesure de la puissance des institutions intrinsèquement libérales de l'Union Européenne, et de l'impossibilité d'une politique alternative dans l'espace juridique et monétaire de l'UE. Les attaques contre les droits et les acquis des travailleurs sont sans aucun doute possible, et plus que jamais, pilotées depuis les institutions supranationales, dont celles de l'Union Européenne, désormais en pointe dans les négociations commerciales d'accords unilatéraux, après les échecs successifs des négociations au sein de l'OMC d'accords multilatéraux tout au long des années 2000. Ces institutions sont celles de la mondialisation. La direction confédérale reconnaît que « *Du point de vue des travailleurs, cette intégration accélérée de l'Union européenne, plus précisément de la zone euro, est ressentie directement et négativement.* »(293) On comprend qu'il ne s'agit que du point de vue des travailleurs, pas celui de la direction confédérale ; et qu'il ne s'agit que d'un ressenti... pas de la réalité.

Pourtant il est admis que « *Le patronat peut mettre en concurrence les salariés au nom des sacro-saints coûts de production pays par pays. Déplacer la production au sein de cette zone est désormais largement dépourvu de prise de risque financier. Cela demande une réponse syndicale, puisque cela revient à une invitation au dumping social et fiscal, qui aboutit à la mise en compétition des travailleurs, et au chantage à la délocalisation.* » (293) Non seulement le patronat peut mettre en concurrence les salariés, mais il le fait chaque jour qui passe, et tout cela en grande partie grâce aux règles de l'espace économique et monétaire de l'UE !

Mais la direction confédérale n'en démord pas, hors de « l'Europe », point d'avenir : « *La nécessité d'une coopération étroite des pays du continent européen, face à l'intensification et à la mondialisation des échanges dans tous les domaines, n'est pas contestée. La mise en œuvre de l'unification doit se faire avec les peuples et pour les peuples. Elle doit répondre aux besoins des travailleurs, protéger les plus faibles et garantir une vie meilleure aux générations futures. Elle doit privilégier la coopération à la concurrence, la solidarité à la division et l'emploi aux profits.* » (294) La direction confédérale propose de combattre la

<sup>5</sup> [http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2015/csr2015\\_france\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2015/csr2015_france_fr.pdf)

mondialisation par « *la mise en œuvre de l'unification* ». Sans doute faut-il comprendre dans cette obscure formulation un appel inassumé - dissimulé - à l'intégration de la France dans l'Europe fédérale, que le MEDEF appelle aussi de ses vœux<sup>6</sup> !?

Autrement dit, pour combattre la mondialisation, la direction confédérale propose de renforcer les institutions de la mondialisation... Cqfd !

Elle pointe aussi le monopole dont jouit la Commission Européenne dans les négociations en matière de politique commerciale extérieure, laquelle est une compétence exclusive de l'UE depuis le traité de Lisbonne. Elle précise que « *La Commission européenne utilise son monopole pour imposer, à travers des négociations d'accords de libre-échange bilatéraux ou plurilatéraux, un agenda néolibéral de déréglementation.* » (269) Ce faisant elle laisse entendre que la Commission Européenne pourrait utiliser son monopole à d'autres fins qu'un agenda libéral, niant la réalité du contenu intrinsèquement libéral des traités (TUE et TFUE) qui sous tendent l'ensemble de l'ordre juridique et monétaire de l'UE au service duquel œuvre chacune des institutions de l'UE.

En fait, la Commission européenne dispose depuis le traité de Lisbonne - copie conforme du TECE rejeté en 2005 par les Français et passé en force par le parlement en 2008 - d'un monopole de négociation concernant les accords sur le commerce dans le respect des traités de l'Union Européenne et de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE, elle met en œuvre des accords bilatéraux ou plurilatéraux, dans le cadre d'un agenda néolibéral de déréglementation validé par l'ensemble des institutions de l'UE, y compris le Parlement Européen, en cohérence avec les dispositions du traité de Lisbonne. De fait, les représentants de chaque Etat cautionnent et accompagnent ces négociations en empêchant de surcroît leurs concitoyens d'y accéder.

Bref, la direction confédérale est toujours sous l'emprise du mirage de l' « Europe sociale » et elle propose à l'ensemble de la Cgt de continuer à faire briller ce miroir aux alouettes devant les yeux des travailleurs ! Tout cela annonce un avenir bien compliqué pour tous les militants de la Cgt chargés de concilier le travail de police politique et morale à l'égard des syndiqués égarés sur l'extrême droite, avec les objectifs de développement de la syndicalisation. Bon courage à tous !

### **VIVE LA CONFEDERATION EUROPEENNES DES SYNDICATS ET LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE !**

Dans le document d'orientation comme dans le rapport d'activité, l'engagement de la confédération au sein des organisations syndicales internationales de la CES et de la CSI n'est qu'auto satisfaction et auto justification. Le texte fait l'impasse sur la réalité de ce qu'est la CES, les actes qu'elle a posé, et de tous ceux qu'elle n'a pas posé, qui attestent pourtant de la collaboration de classe dans laquelle elle se vautre au quotidien, a contrario des intentions affichées de la Cgt pour un syndicalisme de classe

et de masse : « *Les syndicats ont pris conscience que le patronat s'organisait à la dimension de l'Europe et du monde. Ils ont également mesuré que de nombreux groupes industriels, commerciaux, et même de services, s'étendaient à l'échelle européenne, voire mondiale. C'est cette nouvelle configuration qui a amené les organisations syndicales à unir leurs forces au plan international comme sur le territoire géographique de l'Europe. C'est ainsi que la Cgt a décidé de s'impliquer comme membre fondateur dans la CSI. C'est à partir de cette analyse que la Cgt a pris la décision d'intégrer la CES. La Cgt a pour volonté légitime de participer à l'organisation des actions syndicales sur ces deux dimensions, et de peser au niveau de sa représentation sur les orientations et les axes revendicatifs de la CES et de la CSI (cf. partie du document international et Europe).* » (175)

Il n'est pas inutile de rappeler quelques points des conditions dans lesquelles l'adhésion de la Cgt à la CSI et à la CES s'est faite. Dans le courant des années 1990, la Cgt a fait le choix de rejoindre la CES. Pour cela, elle a dû se plier aux conditions posées par la CES, sous contrôle de la CFDT, de quitter la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), d'adhérer à la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL qui est devenue en 2006 la Confédération Syndicale Internationale), et d'abandonner un certain nombre de principes revendicatifs, notamment la référence à la socialisation des moyens de production. La Cgt avait effectivement alors pour objectif de peser sur les orientations et les axes revendicatifs de ces organisations. La direction confédérale estime pour sa part, sans le démontrer, que cet objectif est aujourd'hui atteint.

La direction confédérale estime que « *Au fil du temps et des enjeux, la CES s'est transformée pour passer d'un syndicalisme de lobby, en direction des institutions européennes, à un syndicalisme revendicatif et d'actions, ancré à partir des réalités des entreprises.* » (287) Elle se félicite que « *Le dernier congrès de la CES en septembre 2016 a confirmé cette exigence, ainsi que celle d'un syndicalisme en opposition aux politiques austéritaires menées en Europe. Elle a également produit avec l'ensemble de ses affiliés des propositions progressistes alternatives, au service de la réponse aux besoins sociaux des travailleurs.* » (295)

Outre que l'on attend toujours de voir en quoi la CES est concrètement passé à un syndicalisme revendicatif, le constat s'impose qu'elle peut bien s'opposer aux politiques austéritaires, cela n'y changera rien. Inscrits dans le marbre de ses traités, les politiques de libéralisation ont mis hors champ de la délibération politique toute alternative de politique publique. La CES a beau faire des propositions progressistes en réponse aux besoins sociaux des travailleurs, celles-ci n'ont aucune chance de pouvoir aboutir dans le cadre de l'ordre juridique et monétaire de l'UE. Dès lors, la CES ne peut servir que d'alibi démocratique à des institutions faite et gérées par les capitalistes pour leurs propres intérêts. Mais cela est manifestement une donnée inaccessible à la direction confédérale.

Si l'on considère la puissance avec laquelle s'abattent sur quasiment tous les pays de l'UE les politiques d'austérité, et l'innocuité de l'action de la Confédération Européenne des

<sup>6</sup> <http://www.medef.com/medef-corporate/medef-infos/detail/article/besoin-daire.html>

Syndicats, ont ne peut que s'interroger sur la capacité que la Cgt a pu avoir de peser depuis 15 ans sur ces organisations, nées, ne l'oublions pas, d'une volonté et des financements du Vatican et de la CIA.

Ces organisations sont en fait essentiellement des outils de collaboration de classe servant, en qualité de partenaire social, de caution au développement des objectifs de maximisation des profits du grand patronat, et aux programmes d'ajustements structurels mis en œuvre par les pouvoirs publics de l'UE et des Etats adhérents.

Il se pourrait finalement bien que ce soit la Cgt qui se retrouve aujourd'hui gangrenée par les logiques social-réformistes de ces organisations. Au motif de combattre la mondialisation, la direction confédérale justifie encore aujourd'hui l'adhésion de la Cgt à la CES, organisation parfaitement intégrée aux institutions de l'UE, lesquelles sont parties intégrantes des institutions oligarchiques de la mondialisation libérale.

Concernant les liens avec la Confédération Syndicale Internationale, la direction confédérale confirme toute l'opportunité de l'adhésion de la Cgt : « *La CSI a gagné en combativité sur les dernières années. Elle n'hésite pas à claquer la porte de cycles internationaux de négociation, comme par exemple lors de la conférence climatique de Varsovie, en novembre 2013. Elle se retrouve souvent en pointe, avec ses fédérations internationales sectorielles, pour mener campagne contre la toute-puissance des multinationales.* » (300)

Elle reconnaît cependant que « *la CSI développe une remise en cause, encore trop timide à notre goût, des logiques qui sous-tendent les accords de libre-échange* », et que « *Le fonctionnement interne de la CSI doit néanmoins être amélioré et certaines de ses options stratégiques doivent être mises en débat. Pour cela, nous sommes engagés dans la CSI, avec beaucoup d'autres, pour l'aider à évoluer sur ces terrains.* » (303) On n'en saura guère plus. On est pressé d'en voir les effets positifs pour les travailleurs, notamment par le retrait des traités commerciaux transatlantiques.

On notera que la CSI ne fédère que très peu d'organisations syndicales des travailleurs des pays les plus fortement touchés par les pratiques impérialistes et néo-colonialistes des pays occidentaux, notamment sur le continent africain. Il y a pourtant un enjeu majeur à pouvoir construire des solidarités internationales avec ces travailleurs parmi les plus paupérisés et sous-prolétarisés par les objectifs et stratégies d'exploitation des Monopoles et de leurs Etats occidentaux.

Ces travailleurs sont de plus en plus organisés dans des syndicats adhérents de la Fédération Syndicale Mondiale, laquelle regroupe 92 millions de membres dans 126 pays du monde dans tous les secteurs de base de la production, avec des dizaines de milliers de syndicats sur plusieurs continents, notamment ceux où l'impérialisme transatlantique continue de faire les pires ravages, en y portant la misère et la guerre à des fins basement matérielles de captation des richesses de ces pays, le tout étant bien sûr officiellement motivé par une volonté politique d'aider les peuples à se libérer de l'emprise de leur dictateur.

La Cgt a une place à y prendre au regard des enjeux actuels, des objectifs qu'elle se donne et des principes qu'elle entend réaffirmer d'un syndicalisme de masse et de classe, et conformément à l'objectif affiché de « *poursuivre et amplifier les rencontres avec les organisations syndicales d'Europe et du monde, afin de construire ou de renforcer les coopérations concrètes à partir d'un même groupe transnational, par filière et en territoires pour définir des socles revendicatifs communs [...]* »(320) Cela doit aussi passer par une lutte sans relâche contre la globalisation imposée par l'oligarchie économique et financière, et la réaffirmation de la Nation comme espace pertinent de développement des luttes. Il s'agit par là de reconstruire un internationalisme réel, qui ne se dilue pas dans la mondialisation promue par les institutions supranationales, lesquelles visent précisément à l'affaiblissement des Etats Nations.

A contrario de ce que propose la direction confédérale, la Cgt doit au plus vite réinterroger son adhésion dans ces organisations du fait de leur origine et de leur projet syndical et politique, en cohérence avec les principes, toujours réaffirmés, d'un syndicalisme de classe et de masse. Et pour cela la direction doit accepter d'en faire un véritable bilan.

#### LA TERRITORIALISATION COMME PERSPECTIVE DE REAMENAGEMENT DES FORCES SYNDICALES

S'il est un point du document d'orientation qui fait synthèse du sens profond de la position globale de la direction confédérale, par delà les multiples ambiguïtés des écrits, c'est celui relatif aux politiques de réformes territoriales qui sont mises en œuvre depuis le début des années 80 en France, et qui se sont particulièrement accélérées depuis une dizaine d'années.

Elle constate assez justement que la « *Réforme territoriale et réforme de l'État sont deux réformes complémentaires qui nous font entrer dans une nouvelle ère politique et sociale de notre pays, sous l'impulsion des institutions européennes. Dans les territoires, de nouveaux espaces se construisent sur des fondements économiques, sociaux, politiques et industriels essentiellement fondés sur la spécialisation territoriale au service, d'une part, de la compétitivité des entreprises, et, d'autre part, des impératifs de la finance et du marché mondialisé.* » (35)

Ces contre réformes territoriales sont en fait quasi-imposées par l'UE, notamment depuis l'avènement du Traité de Stabilité Coordination et de Gouvernance<sup>7</sup>. Elles font parties

<sup>7</sup> Le TSCG, qui comprend le Pacte budgétaire, a globalement pour objectif de mettre les Etats sous contrôle budgétaire de la Troïka (Commission Européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International), afin de rassurer les marchés financiers et sauver l'Euro. Il a été élaboré et négocié par « l'Europe des 2 », SARKOZY et MERKEL durant les mois qui ont précédé l'élection présidentielle de 2012. Le candidat HOLLANDE avait fait une partie de sa campagne électorale contre ce « *monde de finance* » qui « *n'a pas de visage, pas de parti* », et qui « *pourtant gouverne* », et l'engagement de renégocier ce nouveau traité. Une fois élu, le Président HOLLANDE a validé ce projet « Européen » et l'a fait voter par ses majorités parlementaires... sans qu'une seule virgule du texte initial n'ait été changée. Nombre de nos concitoyens étaient alors tombés des nues, ne comprenant pas que leur favori puisse se parjurer, de surcroît sur une question aux conséquences aussi catastrophiques pour les travailleurs et l'ensemble des citoyens, quelques jours seulement après son élection. [A contrario, les](#)

des dites « réformes structurelles » que Bruxelles commande chaque année au gouvernement Français pour permettre à la France de « *gagner en compétitivité* », c'est à dire en vrai français, d'augmenter la mise en concurrence entre les travailleurs et diminuer le « coût du travail ».

La « Réforme territoriale<sup>8</sup> » est l'une des armes de l'arsenal visant à la destruction des acquis du programme du Conseil National de la Résistance. Elle consiste globalement à diminuer le nombre de petites collectivités pour en rabattre les compétences, du moins la majeure partie, sur des collectivités ou EPCI de plus grande envergure. Censées « *simplifier le mille feuille administratif* », cette contre réforme vise plus particulièrement les deux institutions nées au lendemain de la Révolution de 1789, les Communes et les Départements. Elle organise les conditions d'une répartition erratique des missions de service public différente d'un territoire à un autre, au gré des discussions entre élus locaux dans les « conférences territoriales ». Elle donne aux Régions des marges de manœuvre nouvelles en matière de « capacité normative », c'est à dire de capacité à décider des ajustements de la loi nationale sur son propre territoire de compétence... Régions qui voient par ailleurs leurs attributions renforcées en matière de formation professionnelle et de gestion de l'emploi.

Bref, il s'agit d'une arme tout à fait déterminante pour le grand capital, en ce que cette contre réforme va pouvoir permettre la suppression de dizaine de milliers d'emplois publics dans la fonction publique territoriale, et le transfert de la gestion d'une partie des missions de service public au secteur privé par le biais de marchés publics... donc de nouvelles marges bénéficiaires pour les entreprises des multinationales qui auront d'autant moins de difficulté à capter cette nouvelle commande publique que les marchés seront passés par de grosses collectivités. Une façon comme une autre pour les Monopoles d'étendre encore un peu plus leur suprématie sur les petites entreprises.

Mais surtout, cette contre réforme permet pour le grand capital d'obtenir d'énormes effets leviers de mise en concurrence des travailleurs en faisant exploser les cadres administratifs et réglementaires territoriaux, et par delà, les cadres législatifs structurant le droit social sur l'ensemble du territoire national. Car pour mémoire, les quelques 700 conventions collectives qui permettent aux travailleurs salariés de disposer de garanties supérieures au code du travail sont quasiment toutes d'envergure nationale. Pour mémoire, les statuts de la fonction publique sont d'envergure nationale. Pour mémoire, le système de protection sociale, que ce soit au niveau santé, retraite ou famille, est d'envergure nationale. Pour mémoire le code du travail, est d'envergure nationale.

Faire monter en puissance la compétence des Euros Régions en matière d'emploi est une manière pour l'Etat central de tout simplement s'en débarrasser dans la perspective de sa prochaine évanescence. Cette régionalisation de la gestion

---

[acteurs des marchés financiers savaient bien, eux, que le monde de la finance avait plusieurs visages et plusieurs candidats.](#)

<sup>8</sup> Dont les dernières déclinaisons législatives sont la loi MAPTAM du 27/01/14, la loi du 16/01/15 relative aux délimitations des Régions, et la loi NOTRE du 7/08/15.

du droit à l'emploi prévu par la constitution Française, passée au crible de nouvelles normes légales de chacune des 13 Régions, augure tout simplement de la destruction du droit du travail, des protections et garanties liées aux conventions collectives, de l'éclatement des statuts de la fonction publique, de l'accélération du morcellement et de la privatisation de la protection sociale.

On comprend d'autant mieux le sens de la contre réforme relative au projet de loi Travail EL-KHOMRI, et pourquoi le gouvernement, sur commande de Bruxelles, veut complètement, par cette autre réforme structurelle, renverser la position du code du travail dans la hiérarchie des normes et favoriser l'accord d'entreprise.

Bref, cette contre réforme territoriale est une contribution inestimable au projet de dilution des droits des salariés - et des citoyens - dans le nouvel espace d'initiative individuelle que constitue l'UE. Les travailleurs salariés Français, enfin libérés des carcans réglementaires nationaux, vont enfin pouvoir profiter de la concurrence libre et non faussée pour se frotter encore plus à la concurrence des travailleurs des autres pays de l'UE, de l'Europe et du reste du monde, mais aussi, désormais à celle des travailleurs des autres Régions Françaises. Merci Patron !

Le processus de territorialisation, c'est à dire de dénationalisation, est l'un des objectifs que se donne depuis des dizaines d'années l'oligarchie économique et financière, et tout particulièrement le MEDEF. Comme le pose clairement l'un des motifs de la loi relative aux délimitations des régions, « *Ce nouveau découpage a pour objectif de constituer des régions plus fortes afin d'engager des coopérations interrégionales en Europe et de réaliser des gains d'efficience.* » Ce processus s'opère notamment au travers des institutions de l'UE, lui permettant de gagner de nouvelles marges d'ajustement structurel pour détruire les acquis sociaux adossés au périmètre national des Etats Nations et dégager ainsi de nouvelles marges de profit. Fin de l'Etat Nation, place aux Euros Régions ! Au cas où vous ne l'auriez pas compris, « Territoire » est clairement aujourd'hui un des termes clés du vocabulaire patronal.

Face à l'ampleur des enjeux sociaux posés par cette réforme territoriale, c'est à dire par le programme méthodique de déconstruction de la République et de tous les droits des travailleurs qui y sont adossés, que propose la direction confédérale ?

Elle estime que « *Les principales questions portent sur le sens à donner à l'activité Cgt en territoires, penser la place de l'espace régional dans l'activité Cgt, réunir les syndicats autour de projets concrets, notamment industriels, pour élaborer et porter les revendications, prendre en compte la réalité du nouveau couple grandes régions/ métropoles* » (39). Il lui apparaît aussi « *de plus en plus nécessaire de construire les actions revendicatives, en lien étroit avec les structures territoriales, pour gagner en efficacité et travailler tous les enjeux à tous les niveaux du territoire.* » (369)

Elle propose « *Un syndicalisme qui articule les revendications des entreprises à leur prise en compte à partir des territoires* » (34), mais aussi de « *Revendiquer les espaces de*

démocratie sociale en territoires et investir les lieux où la Cgt peut peser, associer à cette démarche le réseau des élus et mandatés. » (39) Il convient pour cela de :

- « travailler à une confédéralisation de l'activité Cgt en régions par la participation des professions au sein du comité régional Cgt ; (41)
- réfléchir à faire du comité régional Cgt un lieu d'impulsion et de mutualisation de moyens pour des objectifs revendicatifs et de vie syndicale ; (42)
- inviter les professions à favoriser une activité professionnelle en régions, à intégrer les nouveaux enjeux territoriaux désormais le plus souvent multisectoriels et à participer à la confédéralisation de l'activité à l'échelle régionale ; » (43)

Dans cet esprit, elle invite les syndicats à engager un certain nombre de démarches « Pour donner force à des ambitions confédéralisées en territoire. » (106)

A contrario, le lecteur pourra constater que la direction confédérale ne propose pas :

- De mener la lutte pour le maintien et le renforcement de toutes les garanties collectives adossées au périmètre national de l'Etat, et contre toutes les tentatives du patronat et de ses alliés de renforcer la mise en concurrence des travailleurs par la régionalisation.
- De mener la lutte sans concession contre toutes les tentatives d'éclatement, de sous nationalisation - régionalisation, des conquies sociaux.
- De réaffirmer l'échelon national comme espace pertinent des luttes.
- De s'opposer à tout glissement de la Cgt vers une confédéralisation de son activité en Régions.

La position de la direction confédérale apparaît donc bien plus clairement à ce niveau de l'analyse des textes du congrès ? Les ambiguïtés relevées tout au long du rapport d'activité et du document d'orientation sont ici clairement levées, tant la thématique constitue en elle-même une sorte de précipité des réponses à toutes les questions centrales qui devraient occuper une large place dans les débats du 51<sup>ème</sup> congrès.

La direction confédérale fait sienne la stratégie patronale de « territorialisation » et invite l'ensemble de la Cgt à s'y soumettre de façon librement consentie. On remarquera à ce sujet que tout au long du document d'orientation, que les organisations « interprofessionnelles » (Unions locales et départementales) de la Cgt sont désormais qualifiées d'organisations « territoriales », quoi qu'en disent les statuts confédéraux<sup>9</sup>, les positionnant sans doute implicitement comme la garde avancée du projet d'orientation qu'elle porte... contre les organisations professionnelles arcboutées sur des champs relevant du passé ?

Elle refuse clairement de mener la lutte pour le maintien et le développement des conquies sociaux au niveau national.

<sup>9</sup> Article 2 des statuts confédéraux : La Cgt rassemble toutes les organisations syndicales adhérant aux présents statuts. Elle est composée de syndicats, d'unions locales interprofessionnelles, d'unions départementales interprofessionnelles et de fédérations professionnelles.

Ce faisant, elle invite donc la Cgt à continuer de s'aligner sur la stratégie de l'oligarchie économique et financière mondialisée, en validant son programme d'éclatement de l'Etat-Nation, de la République, et de tous les droits des travailleurs qui en découlent, et renie ainsi la pertinence de l'échelon national comme espace pertinent des luttes.

Elle rêve d'un développement internationaliste des luttes dans l'un des espaces privatisés les plus aiguisés de la mondialisation à la pogne de la classe des capitalistes, l'UE. Ce faisant elle promeut une impossible internationalisation des luttes et contribue à la consolidation de la mondialisation industrielle et financière du grand capital.

## CONCLUSION : LA CRISE N'EST PAS REGLEE SUR LE FOND, MAIS ON CONTINUE COMME AVANT

En 2005, le peuple Français s'était clairement prononcé contre le Traité Etablissant une Constitution Européenne. Ce peuple, c'est notamment celui des travailleurs, et plus particulièrement la partie des travailleurs salariés les plus fragilisés par les politiques ultralibérales de l'UE, à savoir les ouvriers et les employés. Ceux-ci constituent encore aujourd'hui, malgré la casse de l'industrie, près de 50% de la population salariée.

Ce vote est une expression irréductible des conditions d'exploitation dont sont l'objet les travailleurs, notamment ceux issus des catégories les plus sous-prolétarisées.

La Cgt ne peut pas continuer à faire l'impasse sur la signification politique de ce vote, son sens historique, et refuser d'en tirer toutes les conséquences. La courbe de la syndicalisation ne s'inversera pas à coup de mesures techniques, fonctionnelles et organisationnelles, de conseils sur les bonnes pratiques syndicales ciblant certaines catégories de salariés, en faisant le deuil de la syndicalisation des ouvriers et des employés.

La Cgt ne peut pas continuer de cautionner un ordre juridique et monétaire « européen » qui assure une fonction aussi déterminante dans la mise au pas à grande échelle du salariat et plus largement de l'ensemble du monde du travail.

Cette dette publique, dont le montant est aujourd'hui de 2000 milliards d'€ est le résultat d'une construction essentiellement politique et technocratique, élaborée par les classes dirigeantes, mises en œuvre dès le début des années 70 par leurs fondés de pouvoir, anciens banquiers devenus ministres ; construction parachevée avec le traité de Maastricht. Son article 104 interdit définitivement à l'Etat et à toute collectivité d'emprunter directement à la Banque de France... et l'oblige à se financer auprès des banques privées... lesquelles se payent en taux d'intérêt, avec des taux d'usure parfois exorbitants.

La Cgt ne peut pas continuer de faire l'impasse sur le subtil mécanisme de la dette publique qui organise les conditions du casse du siècle à grande échelle - mondialisée - et permet aux classes dirigeantes de justifier toutes les politiques d'austérité en clamant leur inéluctabilité.

La Cgt doit prendre clairement position pour l'annulation de la dette publique dont tout le monde sait qu'elle ne pourra jamais être résorbée. Ce à quoi d'ailleurs l'oligarchie ne tient aucunement : l'UE, et l'€ en tant que tel, jouent en la matière un rôle clé pour garantir le maintien d'un haut niveau d'endettement public assurant un haut niveau d'une rente financière particulièrement fiable pour les personnes privées détenteurs de titres de créances publiques.

Ne pas exiger l'annulation de la dette publique revient à se soumettre à la stratégie du grand capital visant à faire du monde du travail, salarié ou pas, la seule variable d'ajustement. Cette exigence d'annulation de la dette est par nature incompatible avec les règles de l'UE.

Il n'y aura pas de renforcement de la démocratie sociale dans les entreprises sans recouvrement de sa souveraineté politique par le peuple. Et celle-ci ne saurait advenir qu'à la condition d'une reprise de contrôle de la monnaie. Il ne saurait donc y avoir de projet syndical de classe sérieux visant une réelle émancipation des travailleurs qui ne passe par l'exigence d'une sortie de l'UE.

Or, il est clair, à la lecture des documents de congrès, que la direction confédérale n'entend aucunement rompre avec l'UE.

Au terme de cette contribution à la réflexion sur l'état de la Cgt et son avenir, il se dégage clairement que la direction confédérale sortante propose un bilan et des orientations de nature social-réformistes, plus proches de la collaboration de classe que d'un syndicalisme de masse et de classe qu'elle prétend pourtant promouvoir.

Tout un chacun sait bien qu'il ne suffit pas de supprimer le symptôme pour guérir le malade. Le remplacement de Thierry LEPAON par Philippe MARTINEZ à la tête de la confédération début 2015 n'a rien changé aux problèmes de fond qui sous-tendaient la crise traversée alors par la Cgt. Il est clair, au regard du contenu du rapport d'activité et du document d'orientation proposés par la direction confédérale sortante, que la Cgt est loin d'être sortie de sa crise.

Ces textes témoignent d'une continuité certaine d'affaiblissement de l'indépendance de la Cgt à l'égard des forces du capital et leurs institutions, et de l'analyse politique des conditions dans lesquelles s'organise le grand capital pour assoir sa domination sur les travailleurs. De la faiblesse de cette analyse découle la faiblesse du projet de transformation sociale, de laquelle découlent les errements sur la stratégie syndicale de luttes... et le faible niveau de syndicalisation.

On comprend en quoi la Cgt n'est plus en mesure depuis des années de faire front sur le terrain idéologique, fermement accaparé par les forces sociales réformatrices et pro-capitalistes. Car contrairement à ce qui est allégué dans le texte d'orientation, c'est vraisemblablement sur ce terrain là que la Cgt est principalement la plus démunie. Les documents de congrès en attestent.

Le prochain congrès se tient dans quelques semaines. Une question doit occuper tous les adhérents de la Cgt : cette ligne idéologique sociale réformatrice promue par les directions confédérales successives depuis plus de vingt ans correspond-elle bien aux attentes des adhérents dans leur majorité ? Et si non, comment se fait-il que cette ligne continue d'être présentée comme le seul horizon de la Cgt ? Chaque syndiqué doit se ré-emparer de son organisation syndicale. Chacun d'entre nous a un légitime intérêt à regarder de près ce qui se passe tant au niveau du fond du débat que de ses formes, notamment tout au long du congrès. La bataille des idées doit se mener sans relâche, y compris au moment du congrès...

L'enjeu est évident : sortir vraiment la Cgt de la crise, pour lui permettre de vraiment rassembler les travailleurs salariés contre les politiques réactionnaires menées par les gouvernements successifs sous pilotage de l'UE et porter l'exigence d'un changement radical des rapports de domination à l'œuvre, lequel passe inéluctablement par la fin de la soumission à la mondialisation libérale et ses institutions, au pouvoir des actionnaires, à la propriété lucrative des moyens de production, et permettre aux salariés de prendre tout le pouvoir dans l'entreprise.

L'enjeu est de sortir de cette place de mineur à laquelle sont assignés les salariés par le système capitaliste et ses bourgeoises institutions... RUPTURES !

Et pour cela commençons par chasser le projet de loi Travail EL-KHOMRI : GREVE GENERALE !